



**Centre de Recherche et d'Éducation pour le Développement**  
*Research and Education Centre for Development*

B.P : 2970 Yaoundé / Tel: +237 242 8250 94 / +2376 77202271

Déclaration d'Association No 000408/RDA/J06/BAPP

Email : [crepdcentre@yahoo.com](mailto:crepdcentre@yahoo.com); website : [www.crepcameroun.org](http://www.crepcameroun.org)

Pour diffusion immédiate : 6 juillet 2017

## COMMUNIQUE DE PRESSE

### **Une nouvelle étude confirme que les peintures commercialisées au Cameroun contiennent des taux de plomb élevés**

#### ***Les camerounais ne sont pas protégés contre les effets sanitaires de l'exposition au plomb provenant des peintures au plomb***

(Yaoundé, le 6 juillet 2017). Une nouvelle étude menée pour déterminer le taux de plomb dans les peintures à huile commercialisées pour un usage domestique au Cameroun publiée aujourd'hui par le Centre de Recherche et d'Éducation pour le Développement (CREPD) révèle que **15 pour cent** des peintures analysées ont encore des taux dangereusement élevés de plomb total supérieur à 10 000 parties par million (ppm), et que ce pourcentage élevé est principalement attribuable aux **marques de peinture importées**. Il y a eu très peu de changement depuis une étude similaire en 2015 qui a montré que **17 pour cent** des peintures contenaient également des taux dangereusement élevés de plomb. En plus, même lorsqu'il y a des marques de peinture qui offrent des peintures ayant de très faibles taux de plomb, les consommateurs n'ont aucun moyen de le savoir car seulement 6 pots de peinture parmi les 65 analysés au cours de l'étude portaient sur leurs étiquettes des informations sur leurs teneurs en plomb. Cette étude fait partie d'une série de quatre études similaires publiées dans quatre pays africains au sujet des peintures au plomb dans le cadre du Projet Africain d'élimination des Peintures au plomb.

«Les effets sanitaires de l'exposition au plomb sur le cerveau des jeunes enfants sont irréversibles, incurables et durent toute la vie,» a déclaré **Dr Gilbert KUEPOUO**, Coordonnateur du CREPD. «Nous devons réduire cette source évitable d'exposition au plomb chez les jeunes enfants. La plus haute autorité de la République, la présidence de la République du Cameroun a instruit en 2016 les ministères concernés à prendre des mesures appropriées pour protéger la population et la nation des peintures au plomb. La réglementation nationale limitant la concentration du plomb à 90 ppm pour toutes les peintures et les produits recouverts de peinture fabriqués, importés, exportés, commercialisés et utilisés au Cameroun doit être urgemment signée et rendu publique afin de protéger la santé et le potentiel futur de nos enfants.»

« Si vous ne voulez pas que vos enfants aient des problèmes de croissance, des troubles d'apprentissage ou un QI abaissé, et ne voulez pas risquer d'avoir dans l'avenir un fardeau sanitaire et économique, il faudrait



s'assurer que votre famille n'est pas exposée aux peintures au plomb,» a affirmé **Prof. Francisca Monebenimp**, Pédiatre au Département de Santé Publique, Faculté de Médecine et des Sciences Biomédicales, Université de Yaoundé I (UYI) et premier auteur d'un article scientifique sur la plombémie chez les enfants à Yaoundé (sous presse). « Le gouvernement doit agir rapidement pour protéger la santé des générations actuelles et futures contre les dangers liés aux peintures au plomb,» a déclaré **M. Elhadji Kamsouloum Hachimi**, Point Focal de l'Alliance Mondiale pour l'Élimination des Peintures au Plomb au Ministère de la santé publique.

«L'élimination des peintures au plomb au Cameroun est une contribution majeure à la mise en œuvre de l'Approche Stratégique de la Gestion Internationale des Produits Chimiques (SAICM) dans le pays. Si l'intoxication par le plomb n'est pas correctement abordée maintenant, cela empêchera à notre nation d'atteindre plusieurs des objectifs du Développement Durable», a déclaré **M. Enoh Peter AYUK**, Point Focal National de la SAICM au Ministère de l'environnement, la Protection de la Nature et le Développement Durable.

De septembre 2016 à janvier 2017, le CREPD a acheté un total de 65 pots de peintures émaillées décoratives à base de solvants dans des quincailleries à Douala et à Yaoundé. Les peintures provenaient de 23 marques, étaient fabriquées localement ou importées. Toutes les peintures ont été analysées par un laboratoire accrédité aux États-Unis d'Amérique (USA) pour déterminer leur teneur en plomb total basé sur le poids sec de la peinture. Les analyses ont révélées les résultats suivants:

- 43 pourcent des peintures contenaient des taux élevés de plomb supérieurs à 90 parties par million (ppm), qui est la limite proposée dans le projet de règlement national et une limite approuvée par plus de 20 gouvernements africains en 2015 et 2016.
- La plus forte concentration de plomb détectée dans les peintures était de 220 000 ppm ; Celle-ci est près de 2 500 fois au-dessus de la valeur limite de 90 ppm.
- Les peintures qui étaient de couleurs jaune, rouge, orange et verte contenaient plus fréquemment des taux dangereusement élevés de plomb supérieurs à 10 000 ppm.
- Neuf pourcent seulement de tous les pots de peintures avaient des étiquettes portant des informations sur la teneur en plomb de la peinture.

L'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) appelle les peintures au plomb « un point d'éclair majeur » pour l'empoisonnement potentiel par le plomb chez les enfants et affirme que «depuis l'élimination de l'essence au plomb, les peintures au plomb sont une des plus importantes sources d'exposition au plomb chez les enfants.» Les enfants sont exposés au plomb, lorsque les surfaces peintes se détériorent au fil du temps et contaminent les sols et la poussière dans les maisons. Les enfants âgés de 0-6 ans, qui s'engagent dans le comportement normal connu chez les enfants qui consiste à mettre la main dans la bouche sont les plus à risque quant aux



dommages causés par l'exposition à la poussière et au sol contaminés au plomb sur leur intelligence et leur développement mental.

Le CREPD a initié l'étude sur la détermination des teneurs en plomb des peintures suivi de la sensibilisation sur les dangers liés aux peintures au plomb en 2011, quand sa première analyse des peintures a montré que **67 %** des peintures analysées, provenant même de grands fabricants, contenaient des taux de plomb supérieurs à 90 ppm. Des études ultérieures menées en 2013 et 2015 ont montré que **52 %** et **47 %** des peintures analysées contenaient respectivement des taux élevés de plomb. Cette légère baisse est essentiellement due aux efforts volontaires déployés par les principaux fabricants et des PME locaux. Un problème sanitaire et environnemental aussi sérieux ne saurait être résolu uniquement par l'action volontaire de l'industrie. La plupart des pays fortement industrialisés ont adopté des lois ou des règlements pour contrôler la teneur en plomb dans les peintures décoratives- les peintures utilisées sur les intérieurs et les extérieurs des maisons, des écoles et d'autres installations fréquentées par des enfants — au début des années 1970 et 1980. Le Cameroun ne dispose pas actuellement d'une politique spécifique ou d'une réglementation qui limite la teneur en plomb dans les peintures décoratives émaillées.

### **Les principales recommandations formulées dans le rapport sont:**

**Gouvernement.** Le gouvernement devrait accélérer immédiatement l'adoption de la réglementation nationale qui interdira la fabrication, l'importation, l'exportation, la distribution, la vente et l'utilisation des peintures au plomb, c'est-à-dire, les peintures qui contiennent des concentrations de plomb total excédant 90 ppm, la norme la plus restrictive dans le monde. Cette réglementation doit également exiger aux fabricants de peintures de donner suffisamment d'informations qui indiquent les produits dangereux contenus dans les peintures sur les étiquettes des pots de peintures tels que les solvants et donner un avertissement sur les dangers possibles liés aux poussières contenant du plomb lorsque des surfaces peintes sont grattées.

**Les industries de peinture.** Les industries de peinture qui fabriquent encore les peintures au plomb devraient immédiatement arrêter l'utilisation des ingrédients contenant du plomb dans la formulation de leurs peintures. Les industries de peintures qui ne fabriquent plus les peintures au plomb devraient faire certifier leurs produits par les procédures indépendantes, de vérification par une tierce partie afin d'augmenter la capacité du client à choisir des peintures sans plomb.

**Les importateurs de peinture.** Les importateurs de peinture ou les représentants des marques doivent demander à leurs fournisseurs de bien étiqueter leurs produits et indiquer leurs teneurs en plomb, ainsi que des notifications d'avertissement sur le plomb et les risques posés par les poussières contaminées par plomb.

**Les consommateurs individuels, au sein des familles et des institution y compris les architectes, les ingénieurs et les constructeurs** devraient spécifier l'utilisation de produits de peinture qui ne contiennent pas plus de 90 ppm de plomb pour l'exécution des marchés publics et privés.



**Les utilisateurs des peintures.** Les utilisateurs des peintures devraient demander aux fabricants des peintures et aux détaillants de leur fournir des peintures sans plomb, ainsi que de leur fournir des informations complètes sur le contenu des produits de peinture. Les utilisateurs des peintures dans les ménages et les institutions devraient demander, acheter consciemment, et n'appliquer uniquement que des peintures sans plomb dans les endroits qui sont couramment utilisés par les enfants tels que les maisons, les écoles, les crèches, les parcs et les aires de jeux.

**Les organisations et les groupes professionnels.** Les professionnels de la santé publique, les organisations des consommateurs et d'autres organisations concernées devraient soutenir l'élimination des peintures au plomb, et mener des activités pour informer le public et protéger les enfants de l'exposition au plomb à travers les peintures au plomb, les poussières et les sols contenant du plomb, et d'autres sources de plomb.

**Toutes les parties prenantes, y compris les médias.** Toutes les parties prenantes devraient se mettre ensemble et s'unir pour promouvoir une politique robuste qui permettra d'éliminera les peintures au plomb au Cameroun et établir des mécanismes de mise en application efficaces.

L'étude sur les peintures qui est rendue public aujourd'hui a été menée dans le cadre du Projet Africain d'Elimination des Peintures au Plomb, au cours duquel le travail a été fait avec le gouvernement, l'industrie de peinture et le public pour sensibiliser sur les dangers liés aux taux élevés de plomb dans les peintures. Le Projet Africain d'Elimination des Peintures au Plomb est réalisé dans quatre pays (le Cameroun, la Côte d'Ivoire, l'Ethiopie et la Tanzanie) grâce au financement du Fonds pour l'Environnement Mondial. L'ONU Environnement est l'Agence de Mise en œuvre et l'IPEN est l'Agence d'exécution de ce projet. Bien que cette étude ait été menée avec l'aide du Fonds pour l'Environnement Mondial et l'ONU environnement, son contenu engage la seule responsabilité de l'IPEN et du CREPD. Le FEM et l'ONU environnement ne partagent pas nécessairement les points de vue exprimés et les interprétations.

L'IPEN est un réseau de 500 ONG basé dans plus de 100 pays qui œuvrent pour un avenir sans produits chimiques toxiques et il est un membre du Groupe Consultatif de l'Alliance Mondiale pour l'Elimination des Peintures au Plomb, organisé par l'ONU environnement et l'OMS. Le CREPD est l'ONG camerounaise qui est responsable des activités menées au Cameroun dans le cadre du Projet d'Elimination des Peintures au plomb au Cameroun.

**FIN**

**Pour plus d'informations, veuillez contacter :**

Dr Gilbert KUEPOUO

Directeur/Coordonnateur exécutif du CREPD

Téléphones : 242 825094 ou 677202271

Email : [kuepouo@yahoo.com](mailto:kuepouo@yahoo.com)

Skype : gilbert.kuepouo1

